

FICHE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

A retourner avec copie livret famille et justificatif de domicile

Année scolaire 2025/2026**ÉLÈVE**NOM : Prénom(s) : Sexe : M F

Né(e) le : Lieu de naissance (commune et département) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Scolarité demandée : Maternelle CYCLE 2 CYCLE 3 Niveau : _____

Date rentrée scolaire septembre 2025 – Si arrivée en cours d'année 2025 ou 2026 - date : _____

RESPONSABLES LÉGAUX*• Mère Nom de jeune fille : Autorité parentale : Oui Non

NOM Marital (nom d'usage) : Prénom :

Adresse : (si différente de celle de l'élève)

Téléphone domicile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : Signature

• Père Autorité parentale : Oui Non

NOM Marital (nom d'usage) : Prénom :

Adresse : (si différente de celle de l'élève)

Téléphone domicile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : Signature

Autre responsable légal (personne physique ou morale)

Autorité parentale : Oui Non

Organisme :

Personne référente :

Fonction :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel :

Signature

SAISONNIERS

Période de scolarisation : de _____ à _____
(mois – année) (mois – année)

Adresse résidence principale :

* **Responsables légaux:** Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

Le Maire

La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)

- Les élections des représentants des parents d'élèves: chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et suppression des données qui vous concernent

(Article 34 de la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la mairie.